

"Cette exposition n'est pas représentative"

Autor(en): **Baratelli, Jérôme**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-626259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

zu nehmen ist, liegt auf der Hand. So fallen leicht verletzliche Werke oder solche, die besondere Pflege oder regelmässige Wartung benötigen, von vornherein ausser Betracht. Auch dem Format und Gewicht sind gewisse Grenzen gesetzt, sind die Werke doch in der Regel zum Aufhängen in normal dimensionierten Arbeitsräumen bestimmt. Trotz dieser Verwendung als Raumschmuck werden Zugeständnisse an einen gängigen "Durchschnittsgeschmack" vermieden; sie wären unweigerlich mit einer Qualitätseinbusse verbunden. Ebenso wenig allerdings wird

der Erwerb von Arbeiten ausgesprochen experimentellen Charakters oder von hochgradig esoterischen, stark verschlüsselten Werken in den Vordergrund gestellt: da die zu ihrem Verständnis notwendige Einführung in den seltensten Fällen mitgegeben werden kann, wären derartige Werke - unverstanden und von niemandem gewollt - dazu verurteilt, im Kunstmagazin des Departements zu verstauben. Damit wäre den Künstlern nicht gedient. Für die Förderung des künstlerischen Experiments, dessen Notwendigkeit unbestritten ist, steht eine Reihe anderer Mittel zur Verfügung: Studienstipendien, Werkbeiträge, Einladungen zu

Wettbewerben und internationalen Ausstellungen.

Nicht unerwähnt bleiben darf, dass der Kunstkredit unseres Amtes eine willkommene Aufstockung erfährt durch erhebliche Mittel aus den Objektkrediten des Amtes für Bundesbauten, das zum Schmuck der von ihm errichteten Gebäude im Einvernehmen mit der Kunstkommission und dem Amt für Kulturpflege Kunstwerke direkt - zumeist nach einem vorhergegangenen Wettbewerb - ankauft. ♦

"Cette exposition n'est pas représentative"

Jérôme Baratelli

Chaque exposition artistique d'une certaine envergure s'entoure, avant, pendant et après, de cette phrase murmurée le long des cimaises, dans les coulisses, allant chez celui qui la prononce de la simple constatation à la vive colère.

La biennale de l'ART SUISSE n'échappe pas à cette règle. Représentative... mais de quoi? de l'activité artistique en Suisse? Notre société, en étant l'association d'artistes la plus importante et en invitant lors de sa biennale des artistes non-SPSAS, se situe à mi-chemin - position délicate - entre la présentation privée de ses membres et la présentation de type national. Ainsi, elle s'attire les critiques de ces deux partis: l'artiste-membre voit principalement le problème de la représentativité dans le nombre insuffisant des participants, la commission fédérale des Beaux-Arts, elle, dans le principe de sélection des oeuvres.

Présenter l'ART SUISSE, voilà le problème qu'on tente aujourd'hui de résoudre, pour qu'enfin ces expositions trouvent l'accord des autorités fédérales, des membres de la SPSAS... et du public.

Mais qui et comment? quel sera le moyen pour parvenir à l'image d'un art suisse?

Lors de la dernière biennale de l'ART SUISSE en 1978 au musée de Winterthur, le problème de la représentativité s'est posé de façon très alarmante. 129 participants, inclus les architectes et les invités non-SPSAS; cela signifie qu'environ une centaine d'artistes de la SPSAS seulement sur les 1700 membres actifs de la société participaient à la manifestation. Certes l'exposition avait une grande tenue de présentation et de qualité, mais la SPSAS étant à la base de l'organisation de cette réunion artistique eut du mal à faire admettre cette situation si sélective à ses membres. Si une exposition composée d'un nombre restreint d'oeuvres de qualité n'est pas représentative, alors qu'est-ce qui le sera?



Dessin de K. von Ballmoos

Pour beaucoup d'artistes c'est le nombre élevé de participants, l'intervention d'aucun jury et d'aucun thème qui rendra acceptable cette biennale. La représentativité passe alors par la quantité; la pluralité est préférable - même au détriment de la qualité - car elle exprime l'ambiance générale de création en Suisse. Le propos s'avère intéressant placé sous un jour d'analyse de la situation artistique en Suisse, mais est-ce celui-là que doit tenir ce type d'exposition? Son principe n'est-il pas de montrer ce que la Suisse produit artistiquement de meilleur? Mais qu'est-ce qui définit le meilleur? Un jury qui sélectionne, par connaissance, au vu d'une politique culturelle à tenir, par goût personnel, par principe d'équité... Des hommes choisissent d'autres hommes. Qui a raison, qui a tort? Le serpent se mord la queue.

Aujourd'hui, le comité d'organisation, après moult difficultés, a tenté de répondre à l'attente des membres de la SPSAS en supprimant tout jury - l'artiste étant le seul juge de son choix - en créant un thème dont la contrainte ne regarde que l'artiste lui-même, en triplant le nombre des participants. Cependant, sommes-nous davantage représentatifs, puisque la totalité des membres actifs de la SPSAS n'ont toujours pas pu exposer leurs travaux, et pouvons-nous prétendre, en invitant une cinquantaine d'artistes non-SPSAS présenter une réalité artistique suisse? Du reste, notre société dans sa totalité est-elle représentative?

Inversons le problème: le facteur quantitatif ne résolvant pas pour autant le problème de la représentativité, l'individu, unique, possède autant de chance de représenter l'art suisse qu'il en a d'être partiel. Ainsi chez le public, l'art, ses tendances et ses périodes ne se voient exprimés ni par la qualité des travaux, ni par leur nombre. Généralement nous faisons référence à une oeuvre ou à un personnage pour imager une expression. Par exemple, qui parlera du cubisme pensera à Picasso ou aux "Dames d'Avignon". De même, l'art suisse trouve sa représentation chez un Hodler, chez un Klee qui fonctionnent dans l'esprit des gens comme un des nombreux

clichés résumant un aspect de la Suisse — le chocolat, les banques, les montres pour l'économie, la propreté pour les moeurs et ces figures de proue pour l'art.

Revenons à la sélection sous ses divers aspects, car c'est d'elle et de sa forme — stricte, hasardeuse — que surgit la phrase. Par qui et de quelle façon sera-t-on certain de présenter un art suisse ? En effet, un historien d'art, un peintre, le simple pékin ne sélectionneront pas les oeuvres selon les mêmes critères; les uns comme les autres abordent l'objet artistique de façon différente. Mais lequel peut affirmer que son mode de sélection prévaut contre celui des autres — on ouvre ici le problème vaste et polémique du sens de la culture; existe-t-il la culture ou des cultures parallèles (bourgeoise, ouvrière, etc.) ? Chacune de ces expositions serait représentative d'une attitude artistique en Suisse; elle serait le reflet de certaines des facettes de la création helvétique.

Plusieurs modes de sélection — dont beaucoup déjà éprouvés par la SPSAS — s'offrent aux artistes. Tout d'abord la sélection opérée par un jury compétent — nommons-le ainsi ! Elle permet de présenter un enjeu culturel de qualité (cf. dernière biennale à Winterthur). Mais l'artiste appréhende mal ce genre de choix restrictif. S'il est retenu, il considérera la formule comme acceptable; s'il n'est point accepté, il se retranchera derrière la phrase magique et l'incompétence du jury à ne pas savoir s'ouvrir à la pluralité des formes d'expression. Rarement il remettra en cause la validité de son travail. Et souvent chez lui, le simple fait de ne pas pouvoir exposer en tant qu'artiste suisse dans une exposition suisse suffit à exprimer la non-représentativité de la manifestation. Aujourd'hui nous n'avons plus l'esprit corporatiste. Devenus trop individualistes, nous cherchons à tirer profit de toutes les situations pour nous mettre en avant. Oui ! Que les 1700 membres actifs exposent chacun trois oeuvres et noient le visiteur dans cet océan, dans ce marasme, dans cet éclectisme d'oeuvres qui s'entredévorent ! Tant pis, l'honneur est sauf, on a exposé ! Ne pourrait-on pas voir l'aspect contraire et se dire que pour l'image de marque de la société, il est préférable de présenter nos "champions", comme au Moyen-Age, dont le résultat probant permettra à chaque membre d'en tirer politiquement parti, car la SPSAS justifiera sa prépondérance et le rôle majeur qu'elle joue dans les arts plastiques de notre pays.

Il est troublant, voire alarmant, de constater à quel point les artistes d'aujourd'hui refusent toute forme de jury, de sélection, comme si un fossé se creusait entre le sélectionneur et le sélectionné. L'artiste désire pouvoir s'exprimer abruptement sans contrainte, sans "déviation" intermédiaire, il recherche la consommation directe, de l'atelier au particulier.

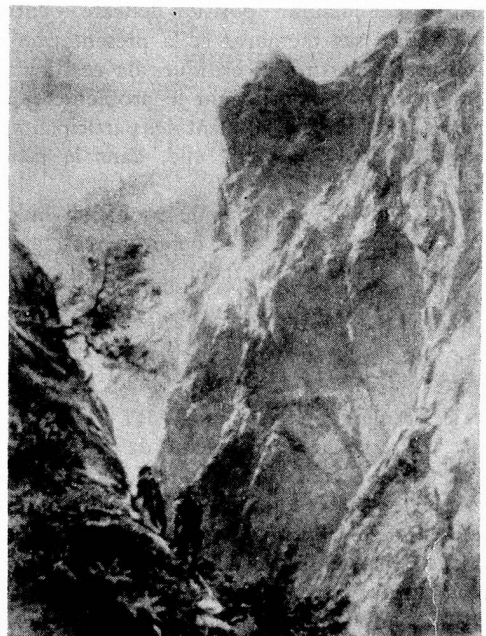
Dans le cas symptomatique de Delémont, on voit l'artiste choisir lui-même son oeuvre. Pour l'oeil extérieur, les travaux exposés ne seront pas forcément les oeuvres marquantes de chaque artiste. La raison de leur choix sera plus implicite, plus secrète et pourra parfois échapper au visiteur. Ce sera l'oeuvre d'une transition, d'un déclic, d'une lutte intérieure dont l'importance est — a été — capitale pour la suite des recherches mais dont la qualité esthétique n'a pas été le principal souci. Une exposition donc, dont le produit ne répondra pas forcément à une attente nationale ou internationale, mais qui permettra de faire la découverte de l'identité de chaque artiste. Intrigué, le spectateur ponctuera sa visite de cette continuelle question : "Pourquoi avoir choisi cette oeuvre ?"

Le hasard, mode de sélection utilisé par la section de Berne pour le choix des oeuvres qui sera présenté à Delémont, dévoile cette incapacité actuelle de sélectionner l'homme par l'homme. Les artistes conviés à une tombola voyaient leur nom tiré au sort — espérons qu'il fasse bien les choses ! — et ainsi retenu pour la manifestation de Delémont. Fête, humour, sarcasme... peu importe. Derrière chacun de ces mots se cache la crainte de définir un choix, une valeur, d'admettre une graduation qualitative des travaux et de créer par la sélection les inévitables tensions au sein de la section. Le système n'en est pas plus représentatif; seulement, personne ne peut plus

intervenir, la fatalité guide la main innocente de la justice divine. Nous ne pouvons attaquer le hasard, immatériel, abstrait; nous ne pouvons que nous soumettre à sa loi.

Etre Suisse ou simplement vivre en Suisse pourrait devenir l'unique critère de sélection. Nous serions enfin représentatifs car la vie artistique de notre pays ne se limite pas à notre société; il existe d'autres sociétés d'artistes et d'artisans, des artistes indépendants, des artistes ignorés... d'autres qui s'ignorent. Une exposition nationale véritablement représentative devrait convier à sa manifestation toutes les personnes présentes sur le territoire helvétique, les artistes professionnels, du dimanche... d'un jour. On y présenterait tout; rien ne subirait la loi d'un jury — la bourse fédérale fonctionnait de cette manière; mais ces dernières années elle s'est trouvée devant une masse si considérable d'objets plastiques qu'elle était dans l'incapacité de faire une bonne présentation et une distribution rigoureuse des prix; la loi de la démocratie et de l'ouverture provoquait l'injustice; actuellement, une sélection préalable par le truchement d'un dossier, restreint le nombre des participants et permet un jugement plus équitable. Bien que l'expérience s'avérât intéressante d'un point de vue politique et social et qu'elle permît de faire le constat du climat culturel helvétique, cette exposition ne pouvait prétendre à un quelconque critère d'esthétisme. L'intérêt du spectateur serait relatif malgré la surprise suscitée par certains objets, car ceux-ci ne déboucheraient pas nécessairement sur des propos artistiques, de création; comme le dit Balzac : "la mission de l'art n'est pas de copier la nature, mais de l'exprimer." Ainsi rapidement, nous nous trouverions dans une sorte de musée Grévin, dans un morceau d'anthologie de notre pays qui dans sa fadeur avoisinerait avec notre quotidien. On pourrait alors simplement décréter un mois par année que la Suisse serait exposition nationale; ainsi la vie quotidienne du pays, ses habitants, ses touristes, ses sites, ses moeurs, ses artistes et leurs oeuvres seraient considérés comme la manifestation de la culture helvétique (dont nous sommes tous les produits et les garants)..

Revenons à une sélection restrictive, mais de type purement démocratique : par le biais des mass médias, on convierait le peuple suisse à choisir les artistes qui, selon lui, représenteraient le mieux notre pays. Deux cents individus seraient alors retenus après tri des cartes-réponses. Plus de jugements despotiques, centralisés, par trop personnels, chacun aurait la possibilité de s'exprimer et d'élire **démocratiquement** les artistes de son choix. Voilà une solution à l'image de notre

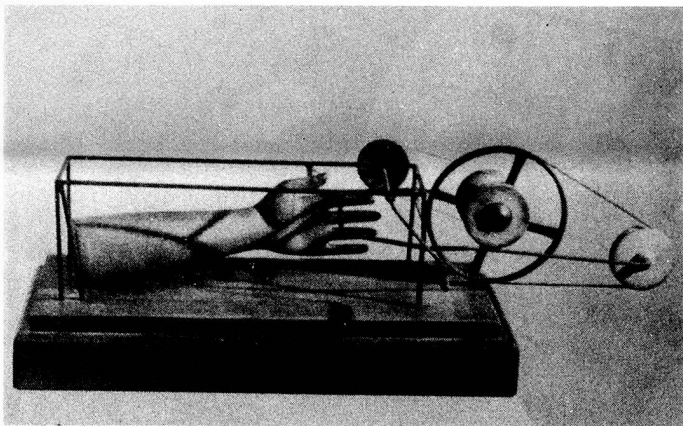


Wilhelm Ludwig Lehmann : Gessler und Tell im Schächenthal, ou "est-il possible d'être plus suisse en art ?"

pays ! Le résultat ? Ni haut, ni bas; elle ferait apparaître ce nivellement caractéristique des régimes démocratiques, du juste milieu et de tous les goûts. La qualité serait quelque peu absente. Mais voyons ! il ne s'agit pas d'un problème de qualité, mais de représentativité. La vox populi a toujours raison.

L'oeuvre devient peut-être représentative d'une réalité artistique suisse, dès l'instant où elle représente des données caractéristiques de notre pays. L'art folklorique est la manifestation la plus représentative, car les moeurs, les coutumes d'une contrée se retrouvent imagées; cette forme artistique est en prise directe avec la réalité, elle en est son interprétation, sa représentation. De même l'art suisse présentera un art exprimant l'entité de son pays. Seulement surgirait le problème de certains types d'expression comme celui de l'art abstrait., de l'art concret, du support-surface, etc.

A ce propos, il est intéressant de constater que dans la première nationale de 1890, recrée en mars 1980 par le Kunstmuseum de Berne et contemporaine au fameux tableau "Die Nacht" de Hodler, l'ensemble des peintures s'appuyaient sur une réalité helvétique, par leur style, par leurs thèmes, par leurs métaphores, par leurs allégories : cet art en était le miroir. Seul Hodler faisait un pas en avant. Il reçut un prix et sa toile fut saluée par la critique internationale. Il abandonnait un certain esprit suisse, sans que cela l'empêchât d'être reconnu comme l'un des grands peintres nationaux. Le jury aurait-il failli dans son jugement, aurait-il trompé le peuple suisse dans le choix de ses héros et de ses images. Non ! Seulement Hodler par ses propos touchait des problèmes picturaux qui dépassaient le cadre territorial, géographique de notre pays.



Alberto Giacometti : "la main prise". Où est l'entité helvétique chez cet artiste suisse ?

Et peut-être est-ce un faux problème, un problème d'apparence que de s'arrêter, pour un critère de sélection, à la représentation d'images typiquement suisses. Il serait intéressant de savoir comment un artiste suisse et un artiste étranger appréhenderaient l'image du Cervin. La différence se situerait-elle au niveau de leur personnalité ou des mentalités territoriales ?

A l'heure actuelle, un tel système de sélection n'est plus pensable. La circulation des informations, les échanges artistiques entre pays ont fait perdre à l'art sa spécificité géographique. Avant d'être artiste suisse, on est artiste figuratif, minimaliste, conceptuel, de performance, etc.

Au-delà de l'image folklorique — celle-ci n'a pas besoin de qualité esthétique, car elle fonctionne selon un code compris de ses indigènes; celui-ci prime avant tout — et des images, dont la réalité typiquement helvétique ne peut faire référence qu'à notre pays (le Cervin, la fosse aux ours, le jet d'eau de Genève, etc.) et que l'artiste utiliserait dans ses oeuvres, peut-être existe-t-il une âme suisse que les créateurs transcriraient, consciemment ou non. L'art abstrait helvétique est-il différent du français, de l'américain ? Avons-nous une identité culturelle qui échappe aux échanges internationaux ? la littérature romande est-elle particulière par rapport

aux autres littératures francophones ? La spécificité du cinéma suisse dépend-elle de la personnalité de ses réalisateurs ou d'une réalité culturelle suisse ? La question, trop vaste, m'échappe...

En conclusion, confrontons notre société à l'art suisse. Le fait ambigu, que nous soyons la société artistique la plus importante en Suisse, nous inciterait à croire que nous sommes représentatifs de l'art suisse en général. Question de majorité ! Qui pense l'art suisse doit incontestablement passer par "nous" et compter sur "notre" appui.

En fait, qu'est-ce que notre société ? regroupe-t-elle les artistes selon une tendance artistique ? Car, par exemple, en refusant des formes d'art dont la validité n'est plus à remettre en question, ne nous limitons-nous pas à ce qui crée la SPSAS ? Mais peut-être celle-ci ne se définit-elle pas à partir de critères de tendance, mais de qualité : en effet, chaque membre, avant de pouvoir entrer dans la société, doit présenter un dossier qui est soumis aux membres de la section et à un membre du comité central. Puisqu'un tri préalable intervient, ne pouvons-nous pas considérer notre société comme la représentation qualitative de l'activité artistique suisse ? Lorsqu'on prononce de tels propos, il ne faut point douter de la validité de la sélection opérée par nos membres ! Et les artistes dont le travail est intéressant et qui n'appartiennent pas à la SPSAS, sont-ils moins représentatifs ? Le fait d'appartenir à la société, justifie-t-il comme un label notre représentativité sur le plan suisse ? Somme toute, qu'est-ce qui nous lie, si ce ne sont ni les tendances artistiques ni les prétentions esthétiques, un idéal, le comité central, ou simplement les cotisations ? Peut-être sommes-nous seulement une société à forme syndicaliste qui défend les droits des artistes ?

... Et souvent il apparaît que la phrase prononcée avec rancœur soulève un problème politique, financier, d'intendance interne ou externe, qui n'a rien à faire des préoccupations plastiques. Que nous sommes loin des Muses ! Et pour la SPSAS, la résolution des problèmes de représentativité — je ne l'espère pas ! — passerait par une exposition privée, mais où chacun puisse exposer; car peut-être est-ce pour cette unique raison que l'on a, la plupart du temps, jeté cette phrase à tous vents. "Cette exposition ne serait pas représentative", mais ainsi la difficulté du choix ne se poserait plus à notre société. Espérons que ceci reste de la fiction et que bientôt la solution naîtra d'un commun accord entre la commission des Beaux-Arts et de la SPSAS et sera animée d'un désir d'équité et par la volonté d'une manifestation de qualité. ♦



Hodler, Guillaume Tell. 1896.

Les prémices du "parallélisme" dépassent-ils l'image première du symbole de notre pays ?